

Le contentieux climatique

Delphine Misonne

Maitre de recherches FNRS

UCLouvain Saint-Louis Bruxelles

delphine.misonne@uclouvain.be

4 octobre 2024

Colloque Nature et Droit

Barreau de Liège – Salle Philharmonique

@EdHawkins



@Misonne2024

@DiadjiDiop
Nager dans le bonheur 2013



@Misonne2024



Consulter
le journal

Le Monde



Planète

Comprendre le réchauffement climatique 9 indicateurs de l'urgence climatique

PLANÈTE • CLIMAT

L'Etat néerlandais définitivement condamné à réduire ses émissions de CO₂

Les Pays-Bas devront diminuer leurs émissions d'au moins 25 % d'ici à la fin de 2020 par rapport aux niveaux de 1990.

Par Patricia Jolly

Publié le 20 décembre 2019 à 18h33 • ⌚ Lecture 3 min.



Le contentieux climatique : une révolution judiciaire mondiale

Christian Huglo

Préface de Fabrice Picod

DROIT(S) ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

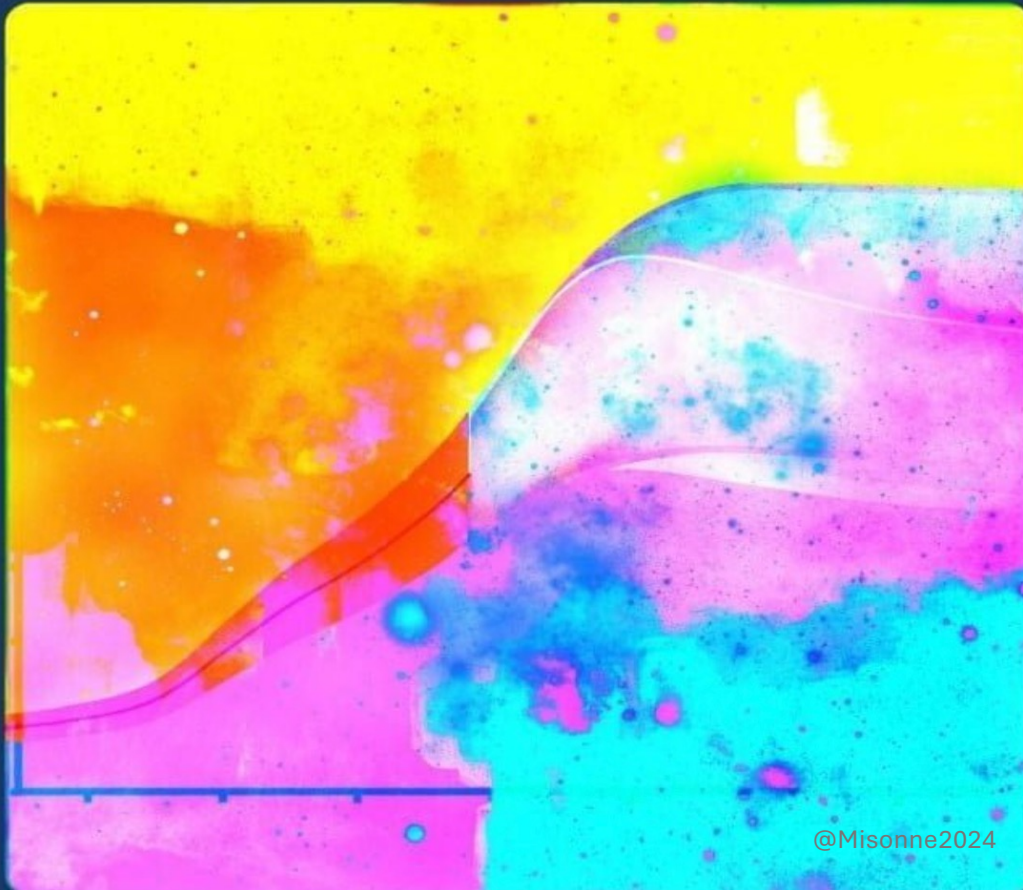
@Misonne2024



bruylant

Global Warming of 1.5°C

An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty





@Misonne2024

DÉCISION DE JUSTICE | 10 MAI 2023

Emissions de gaz à effet de serre : le Gouvernement doit prendre de nouvelles mesures et transmettre un premier bilan dès cette fin d'année



Analysis of the Supreme Court's Ruling in Spain's First Climate Litigation Case

02/08/2023 / By Ana Barreira

@Misonne2024



@Misonne2024



@Misonne2024

Violations de la Convention européenne, faute de mise en œuvre de mesures suffisantes pour lutter contre le changement climatique

Dans son arrêt de **Grande Chambre**¹, rendu ce jour dans l'affaire [Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse](#) (requête n° 53600/20), la Cour européenne des droits de l'homme dit, à la majorité de seize voix contre une, qu'il y a eu

violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) de la Convention européenne des droits de l'homme,

et, à l'unanimité,

violation de l'article 6 § 1 (accès à un tribunal).

La Cour dit que l'article 8 de la Convention consacre un droit à une protection effective, par les autorités de l'État, contre les effets néfastes graves du changement climatique sur la vie, la santé, le bien-être et la qualité de vie.

irrecevables. Elle considère en revanche que l'association requérante est habilitée à agir en justice (*locus standi*) face aux menaces liées au changement climatique au sein de l'État défendeur, pour le



@Misonne2024

[Home](#) / [News, Stories & Speeches](#) / [story](#)

28 JUN 2024 | STORY | CLIMATE ACTION

UK Supreme Court ruling hailed as victory for climate action

@Misonne2024



Le Gay Christian

©Misonne2024





@Misonne2024

@rtbf



@Misonne2024

ITLOS/Press 350
21 mai 2024



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

LE TRIBUNAL REND UN AVIS CONSULTATIF UNANIME EN L'AFFAIRE NO. 31

**DEMANDE SOUMISE AU TRIBUNAL PAR LA COMMISSION DES PETITS ÉTATS
INSULAIRES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE DROIT
INTERNATIONAL**

@Misonne2024



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

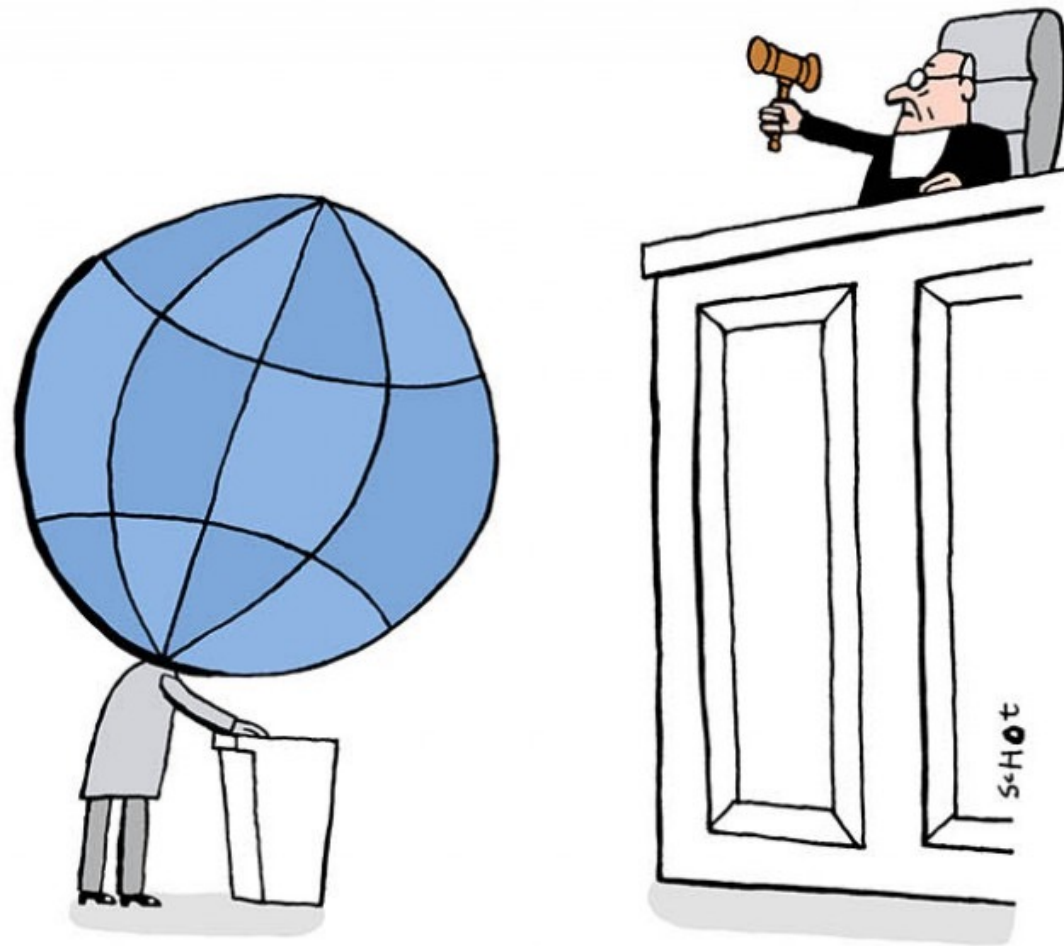
Communiqué de presse

Non officiel



- a) Quelles sont, en droit international, les obligations qui incombent aux États en ce qui concerne la protection du système climatique et d'autres composantes de l'environnement contre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour les États et pour les générations présentes et futures ?
- b) Quelles sont, au regard de ces obligations, les conséquences juridiques pour les États qui, par leurs actions ou omissions, ont causé des dommages significatifs au système climatique et à d'autres composantes de l'environnement, à l'égard :
 - i) Des États, y compris, en particulier, des petits États insulaires en développement, qui, de par leur situation géographique et leur niveau de développement, sont lésés ou spécialement atteints par les effets néfastes des changements climatiques ou sont particulièrement vulnérables face à ces effets ?
 - ii) Des peuples et des individus des générations présentes et futures atteints par les effets néfastes des changements climatiques ? »

@Misonne2024

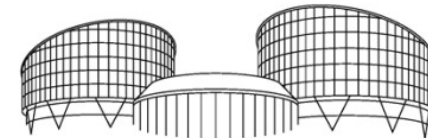




@Misonne2024

§412. Une intervention juridictionnelle, y compris de la Cour, ne peut remplacer les mesures qui doivent être prises par les pouvoirs législatif et exécutif, ou fournir un substitut à celles-ci. Toutefois, **la démocratie ne saurait être réduite à la volonté majoritaire des électeurs et des élus, au mépris des exigences de l'État de droit.** La compétence des juridictions internes et de la Cour est donc complémentaire à ces processus démocratiques. La tâche du pouvoir judiciaire consiste à assurer le nécessaire contrôle de la conformité avec les exigences légales.

*§450. ...cela n'exclut pas la possibilité que, lorsque des griefs portés devant la Cour concernent la politique de l'État relative à une question ayant une incidence sur les droits d'un individu ou groupe d'individus protégés par la Convention, **il ne s'agisse plus simplement de choix politiques ou décisionnels mais de droit et de l'interprétation et de l'application de la Convention.** ... Il s'ensuit que **la marge d'appréciation dont jouissent les autorités internes n'est pas illimitée** et qu'elle va de pair avec un contrôle au niveau européen, opéré par la Cour, laquelle doit s'assurer que les effets produits par les mesures mises en place au niveau national sont compatibles avec la Convention.*



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME



@Misonne2024





Le Monde



Consulter
le journal



Actualités

Élections US

Économie

Vidéos

Débats

Culture

Le Goût du Monde

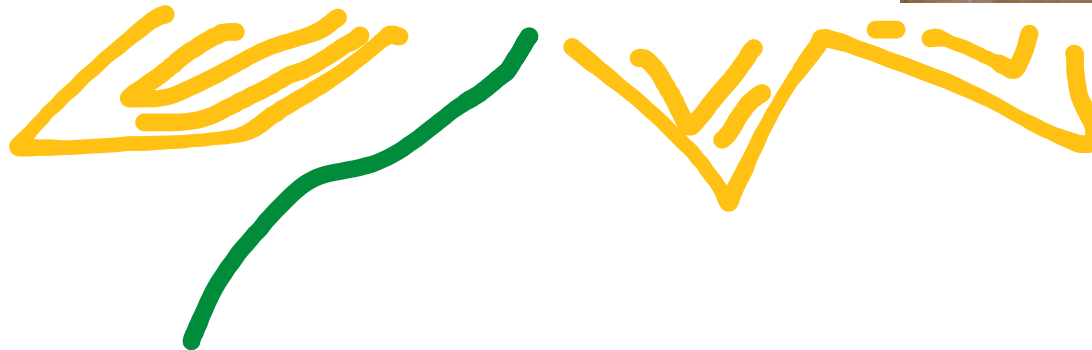
INTERNATIONAL • ROYAUME-UNI

A Londres, de nouveaux jets de soupe de militants écologistes sur deux tableaux des « Tournesols » de Van Gogh

Cette action intervient juste après la condamnation de deux activistes écologistes à de la prison ferme pour des faits similaires. Les œuvres, aussitôt examinées par un conservateur, ne sont pas « endommagées », a précisé la National Gallery.

Le Monde avec AFP

Publié le 27 septembre 2024 à 19h22, modifié le 27 septembre 2024 à 19h51 • Lecture 2 min.





2024/1069

16.4.2024

DIRECTIVE (UE) 2024/1069 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 11 avril 2024

sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public»)

FLANDRE

Une juge de paix fait référence au réchauffement climatique dans un conflit de voisinage



@Misonne2024

Trimestriel ■ 35^e année ■ N° 138 ■ 1^{er} avril 2024

REVUE TRIMESTRIELLE DES DROITS DE L'HOMME

<http://www.rtdh.eu>

Chronique sur la justice climatique en Europe (2023)

PAR

Delphine MISONNE

Chercheuse qualifiée au FNRS, UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles

Marta TORRE-SCHAUB

Directrice de recherche CNRS, ISJPS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

ET

Amélie ADAM

Avocate au barreau de Liège-Huy

@Misonne2024